Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-200059798-20260625-CM2606_04-DE

SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER
SANT-TEGONEG LOGEGINER
DAL('H MAD ATAo !

CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le dix-neuf juin par M. Stéphane LOZDOWSKI, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER.

Etaient présents : M. Stéphane LOZDOWSKI, M. Pierre-Antoine DEAL, Mme Marie-Noëlle COLLEC, M. Alain KIFFER, Mme Corinne ANDREO, M. Régis MERAL, Mme Arlette GEFFROY, M. Ewen ROGER, Mme Françoise DIROU, M. Sébastien NORMAND, M. Frédérick JACOB, M. Christophe DENIS, Mme Angélique QUIVOURON, Mme Céline DARBOUX, Mme Séverine MESSAGER, Mme Marie LE BARS, Mme Sandrine LE FEUR, M. Mathias MER, M. Yvon POULIQUEN, M. Patrick LE MERRER, Mme Gaëlle ZANEGUY, Mme Viviane LE BIHAN.

Etaient absents : M. Patrick CLEMENT (pouvoir à Alain KIFFER), Mme Anne-Claire DELMAS (pouvoir à Stéphane LOZDOWSKI), M. Julien ROGNANT, M. Sylvain LOISEL (pouvoir à Yvon POULIQUEN), Mme Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir à Viviane LE BIHAN).

Conseillers : En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 26 Quorum : 14

Christophe DENIS a été élu secrétaire de séance. RAPPORTEUR : Stéphane LOZDOWSKI

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 DE LA COMMUNE, CODE CM2606-04

M. le Maire rappelle que le Budget Primitif 2026 de la commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner a été adopté en séance du Conseil municipal du 27 février 2026, sans que les comptes financiers 2025 n'aient pu être votés en raison d'une panne informatique nationale ayant affecté le Service de Gestion Comptable de Morlaix.

Le Budget Primitif 2026 a donc été construit et adopté sur la base d'une affectation provisoire des résultats de l'année 2025, validée par le Service de Gestion Comptable. Le Conseil municipal doit désormais décider de l'affectation définitive du résultat 2025

M. le Maire rappelle que l'excédent de fonctionnement 2025 est de 415 387,09 € et que le déficit d'investissement 2025 est de -158 768,05 €, représentant un excédent global de 256 619,04 €.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la commune,

La commission des finances ayant rendu un avis favorable à l'unanimité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation définitive des résultats de l'année 2025 au Budget Primitif principal de la Commune de l'année 2026, tels qu'ils apparaissent sur le tableau ci-dessous, soit 300 000 € à l'article 1068 en recettes d'investissement, 115 387,09 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement et 158 768,05 € à l'article 001 en dépenses d'investissement.

Affectation des résultats 2025	Investissement	Fonctionnement
Affectation du résultat au 1068	300 000,00 €	
Report du résultat d'investissement au 001	-158 768,05 €	
Report du résultat de fonctionnement au 002		115 387,09 €

Pour copie conforme au registre,

À Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, le 25 juin 2026

Le Maire, Stéphane LOZDOWSKI

Commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner 29410

Christophe DENIS, secrétaire de séance